



FEDERATION IVOIRIENNE DE SPORT AUTOMOBILE

35^{ème} rallye de Pentecôte

Championnat de Côte d'Ivoire des Rallyes 2017

DES 03 & 04 JUIN à GRAND - BASSAM



CHAMPION

Abidjan
Planet

SOCIDA



REGLEMENT PARTICULIER



35^e RALLYE DE PENTECÔTE

03-04 JUIN 2017

RÈGLEMENT PARTICULIER

Sommaire

1 INTRODUCTION

- 1.1 Généralités
- 1.2 Revêtement routier
- 1.3 Description

2 ELIGIBILITE – ORGANISATION

- 2.1 Eligibilité
- 2.2 Visas FISA et ASAC-CI
- 2.3 Organismes
- 2.4 Comité d'Organisation
- 2.5 Commissaires Sportifs
- 2.6 Observateur FISA
- 2.7 Directeur de l'épreuve
- 2.8 Officiels
- 2.9 Coordonnées des PC du rallye – Contacts

3 PROGRAMME

4 ENGAGEMENTS

- 4.1 Date de clôture des engagements :
- 4.2 Engagements - Procédures
- 4.3 Critères d'engagement, Classes et Groupes
- 4.4 Droits d'engagements
- 4.5 Règlement des droits d'engagements
- 4.6 Remboursement

5 ASSURANCES

6 PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION

7 PNEUMATIQUES

8 CARBURANT

9 RECONNAISSANCES

- 9.1 Enregistrement
- 9.2 Restrictions particulières. Limitation de vitesse sur les sc
- 9.3 Programme des reconnaissances

10 VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

- 10.1 Documents à présenter aux vérifications
- 10.2 Lieu et horaire des vérifications

11 VERIFICATIONS TECHNIQUES, MARQUAGE, PLOMBAGE

- 11.1 Lieu et horaires des vérifications
- 11.2 Bavettes
- 11.3 Pare-brise en verre feuilleté
- 11.4 Equipements de sécurité des équipages
- 11.5 Niveau sonore

12 AUTRES PROCEDURES

- 12.1 Procédure de la Cérémonie de départ et ordre
- 12.2 Cérémonie du Podium d'arrivée
- 12.3 Pointage en avance
- 12.4 Ordre de départ
- 12.5 Procédure de départ électronique
- 12.6 Procédures spéciales
- 12.7 Heure officielle du rallye : GMT

13 CIRCULATION, REPARATIONS, AUTRES PRESCRIPTIONS

- 13.1 Circulation
- 13.2 Réparations - Ravitaillements
- 13.3 Contrôle d'un véhicule après un accident.
- 13.4 Résultats

14 IDENTIFICATION DES OFFICIELS

15 PRIX

- 15.1 Remise des prix
- 15.2 Prix et coupes

16 VÉRIFICATIONS FINALES - RÉCLAMATIONS

- 16.1 Vérifications finales
- 16.2 Réclamations
- 16.3 Appels

Annexes

- I. Itinéraire
- II. Programmes des reconnaissances p. 12
- III. Chargé des Relations avec les concurrents
- IV. Positionnement de la publicité p. 14
- V. Extraits de l'Annexe L de la FIA
Equipements de sécurité
- VI. Signalisation des contrôles
- VII. Limitation de vitesse sur les routes de Côte d'Ivoire
Fiche d'engagement

1 - INTRODUCTION

- 1.1 Le 35^e Rallye de Pentecôte sera disputé en conformité avec le Code Sportif International 2017 de la FIA et ses annexes, le règlement sportif des Rallyes régionaux FIA 2017, le règlement sportif de Côte d'Ivoire 2017 des Rallyes et avec le présent règlement particulier.

Toute modification ou disposition supplémentaire sera annoncée sous forme d'additifs datés et numérotés. Ces additifs devront être affichés au Secrétariat et figurer au tableau d'affichage officiel; ils seront directement transmis aux participants qui devront en accuser réception par signature à moins que, matériellement, le déroulement de la compétition ne le permette pas.

Le règlement particulier est disponible sur demande adressée par message à l'adresse mail de l'ASACCI : ferberperso@gmail.com et sur un lien présent sur la page Facebook de l'Asaccci.

1.2 Revêtement routier

Les secteurs compétitifs se dérouleront sur un parcours 100% terre.

1.3 Description

Distance totale du rallye, incluant les secteurs compétitifs (en km): **324.06**

Nombre de secteurs compétitifs : 09

Kilométrage total des secteurs compétitifs **162.99**

Nombre d'étapes : 2 et 3 sections

2- ELIGIBILITE - ORGANISATION

2.1 Eligibilité

Le 35^e Rallye de Pentecôte compte pour :

- le Championnat de Côte d'Ivoire des Rallyes Pilotes et Co-Pilotes
- le Championnat de Côte d'Ivoire des Rallyes Pilotes et Co-pilotes pour les équipages utilisant un véhicule à 2-roues motrices selon art 4.3.2.

2.2 Visa FISA et ASAC-CI

Visa FISA n° **003/RA/FISA/2017** en date du **19 Mai 2017**

Visa ASAC-CI n° **001/ASAC-CI/2017** en date du **19 Mai 2017**

2.3 Organismes

Association Sportive de l'Automobile Club de Côte d'Ivoire (ASACCI)

Secrétariat du rallye (secrétariat permanent)

18 BP 208 – Abidjan 18 - Côte d'Ivoire

ferberperso@gmail.com

2.4 Comité d'Organisation

Président	FERBER Jean	Mobile : +225 07 07 39 52
Vice-Président	JABER Ali	Mobile : +225 07 07 07 45
Secrétaire	NIANZOU Justine	Mobile : +225 07 34 27 97
Trésorier	BORG Philippe	Mobile : +225 07 01 25 29
Membres	MOLINIE Marc	Mobile : +225 07 20 27 77

2.5 Commissaires Sportifs

Président du Collège des C.S.	KOUASSI Edouard	Mobile : +225 08 08 77 27	Lic.n° : ECS/17-001
Commissaire Sportif ASN	EKANZA Mathias	Mobile : +225 07 63 63 99	Lic.n° : EDC/17-003
Commissaire Sportif ASACCI	KOUASSI LENOIR Marcel	Mobile : +225 08 92 85 73	Lic.n° : ECS/17-005
Secrétaire du collège	NIANZOU Justine	Mobile : +225 07 34 27 97	

2.6 Observateur FISA

Observateur FISA Sera défini par additif..... Mobile : +225

2.7 Directeur de l'épreuve

Directeur de l'épreuve FERBER Jean Mobile : +225 07 07 39 52 Lic.n° : ECS/17-090

2.8 Officiels

Directeur de course COULIBALY Adama Mobile : +225 07 21 17 88 Lic.n° : EDC/17-002
Directeur de Course Adjoint DEGROE Christophe Mobile : +225 03 38 88 43 Lic.n° : EDC/17-008
Secrétaire Direction de Course NIANZOU Justine Mobile : +225 07 34 27 97
Responsable de la Sécurité Capitaine TOGOU Mobile : +225 09 67 45 31
Adjoints au responsable de la Sécurité
GALLET Philippe Mobile : +225 47 52 37 27
Commissaires Techniques ANOMA Thomas Mobile : +225 07 98 45 24 Lic.n° : ECT/17-002
Vérifications administratives EKANZA Mathias Mobile : +225 07 63 63 99 Lic.n° : EDC/17-003
Chargé des Relations avec Les Concurrents
MAGASSA MACIRE Mobile : +225 07 57 90 97 Lic.n° : ECS/17-003
Medecin chef MEDIVAS Mobile : +225 89 00 58 00
Responsables Chronométrage et Commissaires de Route
BONI Roland Mobile : +225 08 78 34 76 Lic.n° : EDC/17-005
Responsables chargés des temps et classements
ESOA Hyacinthe Mobile : +225 01 46 82 47 Lic.n° :
AGBASSI Hervé Mobile : +225 08 72 93 19 Lic.n° : ECP/17-003
Responsables Parc Fermé & parc d'assistance
SEU Simon Mobile : +225 09 61 30 58 Lic.n° : EDC/17-004
BAH Anselme Mobile : +225 08 15 29 00 Lic.n° : ECP/17-002
Voiture 0 BAILLARGE Paul Mobile : +225 49 35 20 15 Lic.n° : PA/17-077
Voiture 00 Sera défini par additif..... Mobile : +225 Lic.n° :
Voiture balai Sera défini par additif..... Mobile : +225 Lic.n° :

2.9 Coordonnées des PC du rallye - Contacts

Jusqu'au 1^{er} Juin 2017

ASACCI – 18 BP 208 – Abidjan 18 - Côte d'Ivoire
Tél: +225 07 07 39 52

Du 02 au 04 Juin 2017

NSA Hôtel – Grand Bassam
Tél: +225 07 39 52 / 07 21 17 88

Tableaux d'affichage officiels

Du 03 Juin à 8h00 au 04 Juin à 14h00: NSA Hôtel – Grand Bassam

NUMERO D'URGENCE
Numéro de téléphone d'urgence de l'épreuve
07 21 17 88/07 07 39 52

3 - PROGRAMME

Lundi 22 Mai 2017	–	12h00	–	
Publication du règlement particulier et ouverture des engagements.				
Lundi 29 Mai 2017	–	12h00	–	
Clôture des engagements				
Mardi 30 Mai 2017	–	15h00 à 18h00	–	FISA
				<ul style="list-style-type: none"> • Publication de la liste des engagés • Remise des Numéros et des Documents • Vérifications Administratives • Remise des Convocations aux Vérifications Techniques
Mercredi 31 Mai 2017	–	12h00	–	Parking CAP SUD. Etage supérieur
Exposition des véhicules de Course.				
Jeudi 1^{er} Juin 2017	–	17h00 à 21h00	–	Parking CAP SUD. Face à ORANGE
Vérifications techniques, marquage et plombage.				
Samedi 03 Juin 2017				
06h30	–	Remise des Road Book	–	NSA Hôtel de Grand Bassam
07h00 à 12h00	–	Reconnaissances.	–	NSA Hôtel de Grand Bassam
Du Samedi 03 Juin 2017	–	07h00	–	NSA Hôtel de Grand Bassam
Au Dimanche 04 Juin 2017	–	15h00	–	NSA Hôtel de Grand Bassam
Horaires d'ouverture et de fermeture du PC du rallye				
Samedi 03 Juin 2017	–	12h30	–	NSA Hôtel de Grand Bassam
Briefing des Equipages				
Samedi 03 Juin 2017	–		–	NSA Hôtel de Grand Bassam
13h00		1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs.		
13h10		Publication de la liste des équipages autorisés à prendre le départ.		
07h00– 10h00		Mise en Parc Fermé des Véhicules.		
14h00		Départ officiel de l'Etape 1		
21h57		Arrivée de l'Etape 1		
00h00		2 ^{ème} réunion du Collège des Commissaires Sportifs.		
00h15		Publication du classement de l'Etape 1 et de l'Ordre et Horaires de Départ de l'Etape 2.		
Dimanche 04 Juin 2017	–		–	NSA Hôtel de Grand Bassam
08h00		Départ de la 2 ^{ème} Etape		
10h57		Arrivée de l'épreuve		
11h30		Vérifications finales.		
11h45		3 ^{ème} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs		
12h00		Publication du Classement final provisoire		
12h30		Publication du Classement final officiel		
Dimanche 04 Juin 2017	–		–	NSA Hôtel de Grand Bassam
12h45		Cérémonie de Podium – Remise des Prix.		

4 - ENGAGEMENTS

4.1 Date de clôture des engagements :
Lundi 29 Mai 2017 – 12h00 –

4.2 Engagements - Procédures

- 4.2.1 Toute personne désirant participer au 35^e Rallye de Pentecôte doit faire parvenir son bulletin d'engagement, dûment complété en lettres capitales, au secrétariat permanent de l'Asacci.
- 4.2.2 Si le bulletin d'engagement est envoyé par fax ou courriel, l'original doit être transmis aux organisateurs au plus tard le jour de la clôture des engagements, soit le 29 Mai 2017.
- 4.2.3 Le bulletin d'engagement ne sera accepté que s'il est accompagné des copies des documents cités à l'article 10.1 du présent règlement.
- 4.2.4 Les concurrents, pilotes et co-pilotes étrangers devront présenter leurs autorisations de participation conformément à l'Article 3.9 du Code Sportif.
- 4.2.5 Aucune modification ne pourra être apportée au bulletin d'engagement, excepté dans les cas prévus au présent règlement. Cependant, le concurrent a la possibilité de remplacer la voiture inscrite sur le bulletin d'engagement par une autre appartenant au même groupe et à la même classe jusqu'au début des vérifications techniques.
- 4.2.6 Lors des vérifications techniques, au cas où un véhicule ne correspondrait pas dans sa présentation à la classe et/ou au groupe sous lesquels il a été inscrit, le véhicule, sur proposition du délégué FISA et après décision du Collège des Commissaires Sportifs, pourra être transféré dans la classe appropriée.
- 4.2.7 En signant le bulletin d'engagement, le Concurrent et tous les membres de l'équipage s'engagent à respecter toutes les dispositions sportives figurant au Code Sportif International de la FIA ainsi qu'au présent règlement.

4.3 Critères d'engagement, Classes et Groupes

4.3.1 Nombre d'engagés

Le nombre maximum d'engagés est fixé à 20 véhicules. Liste non exhaustive.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser l'engagement d'un pilote, co-pilote ou concurrent (Art. 3.14 du Code Sportif International de la FIA).

4.3.2 Classes et Groupes

CLASSES	GROUPES
RC2	S2000-Rally: moteur 1.6 Turbo avec bride de 30 mm
	S2000-Rally: 2.0 atmosphérique
	Groupe R4 (VR4)
	Groupe R5 (VR5)
	Groupe N de plus de 2000 cm ³ (N4 actuel)
RGT	Voitures RGT
RC3	Groupe A entre 1600cm ³ et 2000cm ³
	Super 1600
	R2 (entre 1600cm ³ et 2000cm ³ – VR2C) et (Turbo entre 1067cm ³ et 1333cm ³ – VR2C)
	R3 (atmo / entre 1600cm ³ et 2000cm ³ – VR3C) et (Turbo entre 1067cm ³ et 1333cm ³ – VR3C)
	R3 (turbo / jusqu'à 1620cm ³ / nominal – VR3T)
	R3 (diesel / jusqu'à 2000cm ³ / nominal – VR3D)
RC4	Group A jusqu'à 1600cm ³
	R2 (atmo / entre 1390cm ³ et 1600cm ³ – VR2B) et (Turbo entre 927cm ³ et 1067cm ³ – VR2B)
	Kit-car jusqu'à 1600cm ³
	Group N entre 1600cm ³ et 2000cm ³
	Group N jusqu'à 1600cm ³
RC5	R1 (atmo / jusqu'à 1600cm ³ – VR1A/VR1B) et (Turbo jusqu'à 1067cm ³ – VR1A/VR1B)

DISPOSITIONS SUPPLEMENTAIRES

- 4.3.2.1** Les véhicules homologués "Kit-car" dont la cylindrée est comprise entre 1400 et 1600 cm³, peuvent être acceptés s'ils sont conformes à l'Article 255-6.2 "poids" de l'Annexe J.
- 4.3.2.2** Les véhicules à deux-roues motrices équipés d'un moteur diesel suralimenté dont la cylindrée nominale est inférieure à 2000 cm³ sont acceptés en Groupe A et en Groupe N. Pour les véhicules homologués en Super 1600, il sera possible d'utiliser des errata caducs sans encourir de pénalité. Les véhicules engagés en super 2000 conformes à l'art. 255A de l'annexe J 2013 pourront utiliser des errata caducs sans encourir de pénalité.
- 4.3.2.3** Sont également concernés les véhicules dont l'homologation a expiré depuis 4 ans au maximum.
- 4.3.2.4** La participation des véhicules du Groupe N d'une cylindrée corrigée inférieure à 2000 cm³ doit avoir été approuvée par la FIA pour la région.
- 4.3.2.5** Seuls sont admis les véhicules du Groupe S inscrits par des équipages nationaux.
- 4.3.2.6** Sont admis les véhicules RRR (véhicules rallyes régionaux) et RRH (véhicules rallyes historiques). Art 4.4 du règlement du Championnat d'Afrique des Rallyes 2016.
- 4.3.2.7** Les voitures de type SSV, sont admises, à condition qu'elles soient aux normes de sécurité de la FISA.

4.4 Droits d'engagements

Avec la publicité facultative: 235.000 CFA y compris une chambre pour l'équipage.
Sans la publicité facultative: 335.000 CFA y compris une chambre pour l'équipage.

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations financières et administratives vis-à-vis de la FISA.

4.5 Règlement des droits d'engagements

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée pour les équipages nationaux du montant des droits d'engagements.

Les droits d'engagement devront être versés à l'ASAC-CI au plus tard le Lundi 29 Mai 2017 à 12H00.

4.6 Remboursement

4.6.1 Les droits d'engagement seront remboursés en intégralité :

- Aux candidats dont l'engagement aura été refusé
- En cas d'annulation du rallye.

Les organisateurs pourront rembourser jusqu'à 50% des droits d'engagement aux concurrents qui, pour une raison de "force majeure" dûment certifiée par leur ASN avant les vérifications, ne pourraient prendre le départ.

4.6.2 Remboursement en cas de forfait

La déclaration écrite du forfait de l'équipage doit parvenir aux organisateurs avant la clôture des engagements, par fax ou par courriel. L'Organisateur enverra à l'un des membres de l'équipage la confirmation écrite de l'acceptation de ce forfait. Le remboursement intégral des droits d'engagement sera effectué par les Organisateurs dans un délai de 90 jours après l'arrivée du rallye.

Au cas où la déclaration du forfait parviendrait après la publication de la liste des engagés, les organisateurs rembourseront 50% des droits d'engagement à l'équipage dans un délai de 90 jours après l'arrivée du rallye.

Le forfait ne sera pris en compte par l'Organisateur qu'à partir du moment où il aura reçu la déclaration écrite de l'équipage.

5 - ASSURANCES

Responsabilité Civile. Cette assurance couvre la responsabilité civile de la FISA, organisateur de l'événement, de l'Association Sportive Nationale, des autorités impliquées et de leurs agents, de leurs employés ou membres (rétribués ou bénévoles) ainsi que la **responsabilité civile** des propriétaires, utilisateurs, pilotes des véhicules engagés
La "RC circulation" couvre les dommages corporels : à concurrence de 2.000.000.000 CFA et Matériels à concurrence de 50.000.000 CFA par sinistre. Franchise pour les dommages matériels : 350.000 CFA par sinistre.
L'assurance prendra effet au moment du départ du rallye et cessera à la fin du rallye ou lors du forfait, de la disqualification ou de l'exclusion du Concurrent.

5.2 En cas d'accident, le Concurrent ou son représentant dispose d'un délai de 24 heures pour en informer le Directeur de Course.

5.3 A la fin de chaque étape, en cas d'accident sur le parcours, le Concurrent doit signer une déclaration.

5.4 Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraînerait la violation par des Concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays qu'ils traversent; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus. Le Comité d'Organisation décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes des Concurrents ou des équipiers. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à leur charge.

6 - PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION

Les Organisateurs fourniront à chaque équipage deux panneaux de portières avant, un panneau de vitre arrière, deux numéros de compétition (un pour chaque vitre latérale), les noms des pilotes avec leur drapeau national et un panneau avant. Ces éléments d'identification devront être apposés sur les véhicules aux emplacements indiqués en Annexe IV.

La publicité figurant sur les numéros et les plaques de rallye est dévolue aux Organisateurs. Elle est obligatoire.

Tout équipage qui découperait, endommagerait ou recouvrirait la publicité sur les numéros et plaques de rallye se verra infliger la pénalité suivante : départ refusé ou exclusion.

Les emplacements de la publicité facultative proposée par les Organisateurs seront précisés par additif.

La publicité facultative ne peut être retirée ni déplacée. Tout contrevenant devra s'acquitter des droits d'engagement sans cette publicité.

7 - PNEUMATIQUES

L'utilisation de pneus slicks est interdite sous peine d'exclusion.

Les pilotes doivent monter sur leurs véhicules des pneus sculptés, conformément aux règles de la FIA, Conformément au Règlement Sportif du Championnat des Rallyes Régionaux de la FIA concernant les pneus, la quantité de pneus utilisés n'est pas limitée.

8 - CARBURANT

8.1 Le carburant utilisé en Côte d'Ivoire est Sans-Plomb 92 octane (ron).

8.2 Autonomie en carburant

Tous les véhicules doivent avoir une autonomie en carburant leur permettant de parcourir une distance d'au moins 100 km.

8.3 L'utilisation de l'AvGas est autorisée.

9 – RECONNAISSANCES

9.1 Enregistrement

Avant le début des reconnaissances, chaque équipage doit s'inscrire auprès des Organisateurs et signer un document sur lequel il devra indiquer les caractéristiques du véhicule qui sera utilisé pendant les reconnaissances. Un bandeau de pare-brise spécifique sera remis à l'équipage, qui devra rester clairement visible sur le pare-brise pendant toute la durée des reconnaissances.

Le véhicule utilisé devra être conforme à l'article 25.1.1 du Règlement Sportif des Rallyes Régionaux de la FIA 2016.

9.2 Restrictions particulières et respect de la limitation de vitesse sur les secteurs compétitifs.

Le nombre de passages autorisés sur les secteurs compétitifs pendant les reconnaissances est limité à deux(2).

Il sera remis à chaque équipage une carte de reconnaissance lui permettant de parcourir chacun des secteurs compétitifs. Pendant les reconnaissances, cette carte devra être présentée et visée par un officiel au départ et à l'arrivée de chaque secteur compétitif.

9.2.1 Limitation de vitesse (voir Annexe VII)

La reconnaissance du parcours du rallye doit être effectuée à une vitesse raisonnable et conforme aux règles du code de la route en Côte d'Ivoire.

Réf art. 20.2.1 Il est rappelé que les reconnaissances ne sont pas des essais. Le code de la route du pays traversé par le rallye doit être scrupuleusement observé, et la sécurité et les droits des autres usagers de la route doivent être respectés.

9.2.2 Toute infraction sera pénalisée:

- 1^o Infraction : convocation par le Directeur de Course
- 2^o Infraction : pénalité financière de 200.000 FCFA
- 3^o Infraction: pénalité financière de 400.000 FCFA et rapport à la FISA (2&3 sont cumulables)
- 4^o infraction: décision à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.

9.3 Programme des reconnaissances

Le programme des reconnaissances est le suivant, pour tous les équipages :

Samedi 03 Juin 2017 – 07h00 à 12h00 – *Grand Bassam*

Toute reconnaissance est strictement interdite en dehors de ces horaires. Des contrôles seront opérés par les Autorités et les Organisateurs.

10 – VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

10.1 Documents à présenter aux vérifications

- Formulaire d'engagement (Il doit être rempli lisiblement sans omission et signé par le concurrent, le Pilote et le Copilote).
- Licence Concurrent, Pilote et Copilote
- Permis de conduire du Pilote et du Copilote.
- Passeport ou carte d'identité Pilote et Co-pilote
- Autorisation ASN pour les équipages étrangers
- Certificat d'assurance
- Fiche d'homologation du véhicule
- Attestation de prêt (si nécessaire)
- Papiers d'immatriculation du véhicule
- Passeport technique
- Certificat médical
- Questionnaire médical dûment complété.
- Recu de versement du Droit d'Engagement

N.B : Les Photocopies de tous les documents à présenter aux vérifications Administratives du Mardi 30 Mai 2017, devront parvenir au Secrétariat de l'ASACCI (Permanence FIA) avec le bulletin d'Engagement dûment rempli, avant la date de clôture du Lundi 29 Mai 2017 à 12H00.

10.2 Lieu et horaire des vérifications

Mardi 30 Mai 2017 – 15h00 à 18h00 – FISA

11 – VERIFICATIONS TECHNIQUES, MARQUAGE, PLOMBAGE

Tous les équipages participant au Rallye doivent se présenter au complet avec leurs véhicules aux vérifications techniques en respectant l'horaire prévu. Tout équipage qui se présenterait aux vérifications en dehors des horaires prévus ne sera pas autorisé à prendre le départ, sauf en cas d'événement de force majeure dûment reconnu comme tel par les commissaires sportifs.

11.1 Lieu et horaires des vérifications

Jeudi 1^{er} Juin 2017 – 17h00 à 21h00 – Parking CAP SUD. Face à ORANGE

Les horaires individuels de convocation seront distribués avec les numéros de compétition le Mardi 30 Mai 2017 de 15h00 à 18h00 à la FISA

En cas de retard par rapport à l'horaire de convocation, une pénalité de 25.000 FCFA par demi-heure (ou tranche de 1/2h) sera appliquée.

11.2 Bavettes

L'utilisation de bavettes est autorisée, mais non obligatoire (Annexe J Art. 252.7.7 et réglementation technique pour les véhicules terrestres en Côte d'Ivoire).

11.3 Pare-brise en verre feuilleté

Utilisation obligatoire d'un pare-brise en verre feuilleté. (Annexe J Art. 253.11)

11.4 Equipements de sécurité des équipages

Pilotes et co-pilotes doivent porter des vêtements ignifugés, y compris les sous-vêtements, casques et retenues frontales de tête (FIA Annexe L Chap III art 2).

La conformité de tous ces équipements sera vérifiée lors des vérifications techniques.

11.5 Niveau sonore

Le niveau sonore admis pour les véhicules doit se situer entre 94dBA et 103dBA (Annexe J art 252.3.6).

12- AUTRES PROCEDURES

12.1 Cérémonie de départ

Tous les équipages au complet doivent être présents pour la Cérémonie de Départ, Samedi 03 Juin 2017 à 13h30 au NSA Hôtel de Grand Bassam.

12.2 Cérémonie du Podium d'arrivée

La procédure sera précisée dans un additif.

Les pilotes ne seront autorisés à sortir leurs véhicules du "parc fermé" qu'après la publication officielle du classement final officiel et l'annonce de son ouverture.

12.3 Pointage en avance

Les équipages sont autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalité aux Contrôles Horaires de fin d'étape et à

l'arrivée du rallye. Toutefois, l'horaire noté sur le carnet de contrôle sera l'heure idéale de pointage et non l'heure de pointage. (Art. 33.2.11 du Règlement Sportif des Rallyes Régionaux de la FIA 2016).

12.4 Ordre de départ

12.4.1 La liste des équipages admis au départ sera établie conformément à l'Art. 45.3 (Règlement Sportif des Rallyes Régionaux de la FIA 2016).

12.5 Procédure de départ

Les véhicules s'aligneront sur la ligne de départ en suivant les instructions du contrôleur.

12.6 Procédure en cas d'incident ou d'accident

Chaque véhicule devra avoir à son bord une fiche au format A3 (42x29, 7cm) sur laquelle devront figurer au recto le sigle "SOS" en rouge et au verso le signe "OK" en vert.

En cas d'accident nécessitant une intervention médicale d'urgence, lorsque cela est possible, le sigle "SOS" devra immédiatement être montré aux voitures et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir.

Lorsqu'un équipage voit le sigle "SOS", ou un véhicule accidenté avec les deux membres de l'équipage à son bord et sans sigle "SOS" visible, il doit immédiatement et impérativement s'arrêter pour leur porter secours.

Le deuxième véhicule qui arrive sur les lieux de l'accident doit se rendre de toute urgence au point radio suivant. Tous les véhicules qui suivent devront dégager la route pour laisser l'accès libre à l'accès des véhicules de secours.

Tout équipage qui est à même de le faire, mais qui ne se conformerait pas à ces règles, sera signalé aux Commissaires Sportifs qui pourront lui infliger une pénalité en conformité avec le Code Sportif International.

En cas d'accident ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate, le signe "OK" vert devra être affiché de manière à être clairement visible des autres concurrents et des hélicoptères qui tenteraient d'intervenir.

Si l'équipage quitte le véhicule, le signe "OK" devra être affiché de manière à être clairement visible des véhicules suivants.

12.6.4 Chaque véhicule devra être équipé d'un triangle de présignalisation réfléchissant rouge. Si le véhicule est arrêté ou impliqué dans un accident dans un secteur compétitif, un membre de l'équipage devra placer ce triangle dans un endroit bien visible, à 50 mètres au moins avant la position occupée par le véhicule afin de prévenir les concurrents qui suivent. Ce triangle devra être mis en place même si le véhicule est arrêté en dehors de la route.

Les équipages contrevenants pourront être pénalisés à la discrétion des Commissaires Sportifs.

NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE

+22507.21.17.88 / + 22507.07.39.52

Le carnet d'itinéraire contient une page indiquant les consignes à suivre en cas d'accident. Tout équipage qui abandonne doit impérativement en informer dès que possible les Organisateurs.

Les concurrents qui abandonnent la course doivent remettre leur carnet de pointage au point de contrôle le plus proche. A défaut, une pénalité de 100.000 FCFA minimum leur sera appliquée.

12.7 Heure officielle du rallye : GMT

13 –CIRCULATION, REPARATIONS, AUTRES PRESCRIPTIONS

13.1 Circulation

Pendant toute la durée du rallye les concurrents doivent se conformer au code de la route. Toute infraction constatée par un policier dûment habilité ou par les Officiels du Rallye sera sujette à pénalités. Les infractions seront communiquées par écrit aux Organisateurs par la police. Les pénalités pour infraction au code de la route sont les suivantes :

- 1^o Infraction: pénalité en espèces : 300.000 FCFA
- 2^o Infraction: pénalité en temps : 5mn (300 sec.)
- 3^o Infraction: exclusion du Rallye

13.2 Réparations - Ravitaillements

Le Parc d'Assistance est situé à Grand Bassam, sur le parking de N'SAH Hôtel.

13.2.1 L'assistance est interdite en dehors du Parc d'Assistance (voir carnet d'itinéraire et Annexe I).

13.2.2 Chaque véhicule engagé peut avoir deux véhicules d'assistance. Ceux-ci doivent rester à l'intérieur de la zone d'assistance prévue pour le véhicule de l'équipage. Les plaques "Assistance" et "Auxiliaire" devront être apposées sur ces véhicules. Ces plaques seront remises aux équipages en même temps que les numéros de compétition du Rallye.

13.2.3 La vitesse est limitée à 30 km/h à l'intérieur du Parc d'Assistance et à 5 km/h à l'intérieur des zones de ravitaillement.

13.2.4 L'utilisation d'une bâche de protection et la présence d'un extincteur de 5 kg en état de marche sont obligatoires pendant toutes les opérations d'assistance.

13.2.5 Pendant les opérations de ravitaillement, les deux membres de l'équipage sont seuls autorisés dans la zone dédiée.

- 13.2.6** L'assistance est interdite dans les secteurs compétitifs et dans toute autre zone identifiée comme interdite par les Organismes, sous peine d'exclusion.
- 13.2.7** L'assistance aérienne et/ou les communications aériennes avec les équipages sont interdites (Art. 48.2 FIA RRSR 2016)
- 13.2.8** En dehors du parc d'assistance, les membres de l'équipage, n'utilisant que le seul équipement à bord de la voiture et sans aucune aide physique extérieure, peuvent effectuer un travail d'assistance sur la voiture à tout moment, excepté lorsque cela est spécifiquement interdit (Art. 48.1.2 RRSR 2016).
- 13.2.9** Il est interdit aux équipages, sous peine d'exclusion, de bloquer délibérément le passage des véhicules aux autres concurrents, de les empêcher de doubler ou d'avoir un comportement anti-sportif.
- 13.2.10** Les "Juges de Fait" sont chargés de veiller à l'application de toutes les règles relatives à l'assistance et au parc d'assistance. Ils vérifient plus particulièrement le respect de la limitation de vitesse dans le parc d'assistance et dans les zones de ravitaillement.
Toute infraction constatée entraînera une pénalisation pouvant aller jusqu'à l'exclusion.
En dehors des Commissaires Sportifs, tous les officiels cités dans le Règlement Particulier sont juges de fait.
- 13.2.11** Les infractions aux règles d'assistance seront pénalisées par les Commissaires Sportifs conformément à l'Art.12.2/12.3 du Code Sportif International.
- 13.3** **Contrôle d'un véhicule après un accident** : Parc d'assistance - NSA Hôtel de Grand Bassam.
- 13.4** **Resultats**
Les résultats seront établis conformément aux prescriptions de l'article 54.1 du Règlement Sportif du Championnat des Rallyes Régionaux 2016 de la FIA.
A l'issue du rallye, un classement officiel sera publié et apposé sur le panneau d'affichage officiel du rallye, au N'SAH Hôtel de Grand Bassam.
- Dimanche 04 Juin 12h00* Publication du classement Final provisoire du rallye.

14 – IDENTIFICATION DES OFFICIELS

Pendant toute la durée du Rallye, tous les Officiels, Organismes, Partenaires, Team managers, Équipes d'assistance et Concurrents seront identifiés à l'aide d'une carte ou d'un badge.
Certains Officiels porteront une chasuble identifiée selon le descriptif ci-dessous :

Fonction	Couleur	Texte
Responsable de la sécurité	Orange avec bande blanche	Responsablesécurité
Chargés de la sécurité	Orange	Sécurité
Chef de Poste	Bleu avec bande blanche	Chef de poste
Commissaire de route	Bleu	Contrôleur
Commissaire de route SC	Bleu avec bande rouge	Secteurcompétitif
Chargé relations concurrents	Rouge	Relations concurrents
Service médical	Blanc	Croix Rouge
Radio	Jaune	Radio
Contrôle technique	Noir	Vérifications techniques
Direction de course	Vert	Direction de course
Juge de fait	Gris	Juge de fait

15– PRIX

15.1 Remise des prix

La remise des prix se déroulera Dimanche 04 Juin 2017 au NSA Hôtel de Grand Bassam. à 12h45 sur le Podium.
Les équipages devront se présenter au complet à la remise des prix. Les équipages absents perdront leurs prix sans, toutefois, que le résultat final soit modifié.

15.2 Prix et coupes du Championnat de Côte d'Ivoire des Rallyes.

Les équipages seront récompensés en fonction du classement général :

- 1^{er}, 2^e et 3^e Pilotes et Copilotes
- 1^{er}, 2^e et 3^e en 2-roues motrices

Tous les équipages classés seront récompensés.

16– VÉRIFICATIONS FINALES ET RÉCLAMATIONS

16.1 Vérifications finales

Les vérifications finales des véhicules choisis seront réalisées en présence d'un représentant de l'équipage et de deux de ses mécaniciens avec leurs outils. Ils devront être présents dès le début des vérifications finales.

Les vérifications finales se dérouleront au Parc Fermé du N'SAH Hôtel de Grand Bassam., dimanche 04 Juin 2017 à 12h30.

Tous les véhicules qui rejoindront le Parc Fermé sont susceptibles d'être contrôlés (klaxon, pare-brise, clignotant, éclairage)

Une pénalité de 2.000 CFA pourra être infligée pour chaque anomalie constatée.

16.2 Réclamations

16.2.1 Etablissement d'une réclamation

Toute réclamation et/ou appel devra être déposée en accord avec les articles 13 et 14 du Code de la FIA 2017.

16.2.3 Droits de réclamation

Montant des droits de réclamation : 200.000FCFA.

16.2.4 Dépôt de garantie

Si la réclamation nécessite le démontage et le remontage d'une partie clairement définie d'une voiture, un dépôt de garantie supplémentaire sera précisé par les Commissaires Sportifs sur proposition du Commissaire Technique en Chef.

Si la réclamation nécessite le démontage de toute la voiture le dépôt de garantie demandé s'élèvera à 500.000 FCFA pour un véhicule de la classe RC2 - Groupe N et de 1.000.000 FCFA pour les véhicules du Groupe A et autres Groupes.

16.2.5 Frais

Les frais occasionnés par les travaux et le transport de la voiture seront à la charge du réclamant si la réclamation n'est pas justifiée, ou à la charge du concurrent visé par la réclamation si celle-ci est fondée.

Si la réclamation n'est pas justifiée et que les frais occasionnés par la réclamation (vérifications techniques, transport, etc.) dépassent le montant du dépôt de garantie, la différence sera à la charge du réclamant. En revanche, s'ils sont inférieurs, la différence lui sera restituée.

16.3 Appels

Montants des droits d'appel :

Appel	national	(FISA)	:	600.000	CFA
-------	----------	--------	---	---------	-----



Annexe I

ITINÉRAIRE HORAIRE

L'itinéraire horaire sera mis à votre disposition dans le Road-Book .

Annexe II

PROGRAMME DES RECONNAISSANCES

Les Organisateurs ont obtenu des instances nationales l'autorisation de permettre aux équipages d'effectuer des reconnaissances, sous réserve que celles-ci se déroulent uniquement aux jours et horaires suivants:

➤ **Samedi 03 Juin 2017, de 07h00 à 12h00**

Le nombre de passage en reconnaissance sur les secteurs compétitifs est limité à deux (2). Les équipages devront faire viser leur carnet de contrôle de passage par un Officiel. Au départ et à l'arrivée de chaque secteur compétitif.

Il est formellement interdit d'effectuer des reconnaissances en dehors de ces horaires. Des contrôles seront effectués par les autorités et les Organisateurs.

Annexe III

CHARGÉ DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS



MACIRE Magassa / 07 57 90 97

RÔLE ET MISSION :

- Informer les concurrents et jouer un rôle de médiateur tout au long du Rallye.
- Donner les réponses adéquates aux questions des concurrents.
- Fournir aux concurrents toute information et précision concernant la réglementation et le déroulement du Rallye.
- Faire en sorte que les Organisateurs n'aient pas à répondre à des questions qui peuvent être éclaircies par des explications appropriées et précises, à l'exception toutefois des réclamations.

PROGRAMME ET PRESENCE SUR LE RALLYE :

Jeudi 1^{er} Juin 2017

Vérifications techniques, plombage et marquage

17h00 – 21h00

Parking CAP SUD – Abidjan.

Samedi 03 Juin / Dimanche 04 Juin 2017

Sortie du Parc Fermé/cérémonie du départ

Zones de ravitaillement

Parc d'Assistance

Fin de l'étape

NSA Hôtel de Grand Bassam.

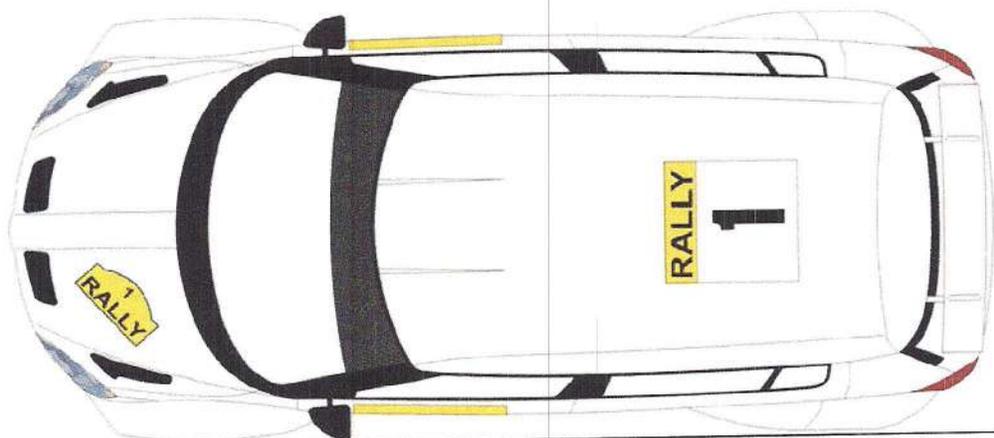
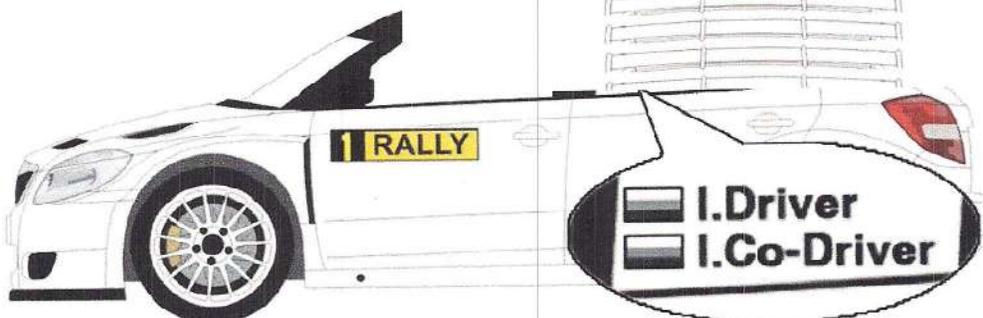
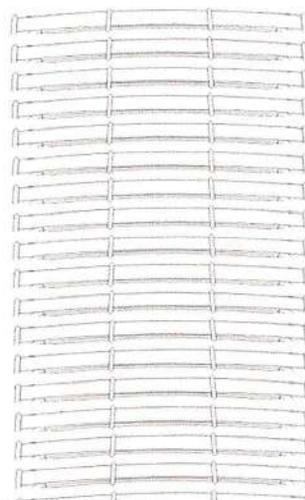
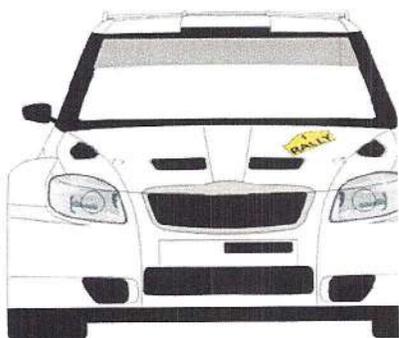
NSA Hôtel de Grand Bassam.

NSA Hôtel de Grand Bassam.

Parking NSA Hôtel de Grand Bassam.

Annexe IV

POSITIONNEMENT DE LA PUBLICITE OBLIGATOIRE



Dessin 1 (En haut à gauche): Position capot

Dessin 2 (En haut à droite): Vitre Arrière

Dessin 3 (centre): côté droite et gauche

Dessin 1 (Bas): Position toit



Annexe V

Extraits de l'Annexe L de la FIA

CASQUE, HANS®, COMBINAISONS ET AUTRES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

I – Casque

- 1 - Liste Technique FIA n° 25 – FIA norme 8860-2004
 - 2 - Liste Technique FIA n° 33
 - 2.1 - Part 1 Casque homologué FIA norme 8860-2010
 - 2.2 - Part 2 Casque homologué FIA norme 8860-2004
 - 3 - Liste Technique FIA n° 41
 - 3.1 - Part 1 Casque compatible avec HANS®, norme FIA 8858-2010
 - 3.2 - Part 2 Casque compatible avec HANS®, norme FIA 8858-2002 (anciennement LT29)
- (Annexe L – Chapitre III – art. 3 du CSI : les casques homologués FIA 8860 sont compatibles avec...)

II – Dispositif HANS®

Le dispositif HANS® doit être approuvé par la FIA (Liste Technique n° 36)

- 1 - HANS® (Liste Technique n° 29)
 - FIA norme 8858-2002
 - FIA norme 8858-2010
- 2 - Système d'ancrage (liste technique n° 29)
 - FIA norme 8858-2010

III – Combinaisons

Pilotes et Co-pilotes doivent porter des sous-vêtements et vêtements ignifugés qui résistent au feu (FIA Annexe L – Chap. III Art. 2) et sont homologués suivant la norme FIA 8856-2000 (Liste Technique n° 27)

Annexe VI

PANNEAUX DE SIGNALISATION DES CONTRÔLES

RALLY CONTROL SIGNS - SIGNALISATION DES CONTRÔLES					
Control type Nature du contrôle	RALLY CONTROL SIGNS - CONTROL ZONE (Diameter of signs : about 70 cm) SIGNALISATION DES CONTRÔLES - ZONE DE CONTRÔLE (Diamètre des panneaux de signalisation : 70 cm environ)				Direction Sens du parcours
	YELLOW SIGNS Beginning of Control Zone <i>PANNEAUX JAUNES</i> Début de Zone de Contrôle	RED SIGNS – Compulsory Stop <i>PANNEAUX ROUGES - Arrêt Obligatoire</i>	BEIGE SIGNS End of Control Zone <i>PANNEAUX BEIGES</i> Fin de Zone de Contrôle		
PASSAGE CONTROL CONTRÔLE DE PASSAGE	 ← 25 m →	 PC / CP	← 25 m →		⇒
TIME CONTROL CONTRÔLE HORAIRE	 ← 25 m →	 ← 25 m →	← 25 m →		⇒
	TC at entrance/exit service parks / CH à l'entrée et sortie parc d'assistance: ← 5 m →				
TIME CONTROL AND SS START CONTRÔLE HORAIRE ET DEPART D'ES	 ← 25 m →	 ← 50-200 m →		← 25 m →	⇒
	TC / CH				
END OF SS FIN D'ES	 ← 100 m →	 ← 100-300 m →	 STOP CONTROL	← 25 m →	⇒
	FLYING FINISH NON-STOP LIGNE D'ARRIVEE / VEHICULE LANCE				
OTHER FIA STANDARD RALLY SIGNS / AUTRES SIGNALISATIONS STANDARD FIA (Diameter of signs: 55 cm minimum / Diamètre des panneaux: 55 cm minimum)					
RADIO POINT POINT RADIO	YELLOW BACKGROUND FOND JAUNE ← 100 m → WARNING SIGN AVERTISSEUR	BLUE BACKGROUND FOND BLEU RADIO POINT POINT RADIO	REFUEL ZONE ZONE DE RAVITAILLEMENT	BLUE BACKGROUND FOND BLEU BEGINNING OF ZONE DEBUT DE ZONE	BLUE BACKGROUND FOND BLEU END OF ZONE FIN DE ZONE
AMBULANCE	 WARNING SIGN (red or green cross) AVERTISSEUR (croix rouge ou verte)	 AMBULANCE POINT (red or green cross) AMBULANCE (croix rouge ou verte)			
TYRE MARKING MARQUAGE DES PNEUS	BLUE BACKGROUND (Marker pen red) FOND BLEU (Crayon rouge) 		TYRE MARK CHECKING VERIFICATION MARQUAGE DES PNEUS	BLUE BACKGROUND (Magnifier red) FOND BLEU (Loupe rouge) 	



Annexe VII

LIMITATION DE VITESSE SUR LES ROUTES DE CÔTE D'IVOIRE

La loi ivoirienne impose des limitations de vitesse sur les routes de Côte d'Ivoire.

- Villes, villages et zones urbaines: 50 km/h
- Routes : 90 km/h
- Autoroutes : 120 km/h

Les policiers sont omniprésents sur les routes dans toute la Côte d'Ivoire.

Les policiers ivoiriens sont stricts et honnêtes.

Par endroits, pour contrôler la vitesse des véhicules, la police ivoirienne utilise des radars.

Ne tentez pas de corrompre les policiers. La corruption est sévèrement combattue et elle est considérée comme offensante.



35^{ème} RALLYE DE PENTECÔTE

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

	<i>Concurrent</i>	<i>Premier pilote</i>	<i>Copilote</i>
Ecurie			
Nom			
Prénom			
Date de naissance			
Nationalité			
N° de passeport ou C.I			
Adresse pour la correspondance	1.	2.	3.
Tel. (professionnel)			
Tel. (privé)			
Tel. (portable)			
Email			
N° licence			
ASN			
Permis de conduire N°			
Délivré en (pays)			



VOITURE

Marque:		N° d'immatriculation:	
Modèle:		Cylindrée réelle :	
Année de fabrication:		Chassis N°:	
Groupe:		Moteur N°:	
N° d'homologation:		Couleur prédominante:	
Pays d'enregistrement:		Passeport technique:	

ENGAGEMENT

Publicité proposée par les organisateurs acceptée		OUI	NON
---	--	-----	-----

DROITS D'ENGAGEMENT

Pour que ce formulaire d'engagement soit valable, il doit être accompagné des droits d'engagement.

Droits d'engagement		<i>Date de clôture</i>
Avec la publicité proposée par les organisateurs	200.000 F / / 2017
Sans la publicité proposée par les organisateurs	300.000 F	

INFORMATION SUR LES PILOTES PRIORITAIRES

Pilote de priorité A FIA		OUI	NON
Pilote de priorité B FIA		OUI	NON
Pilote prioritaire FIA par le passé		OUI	NON
	Si oui:	Année:	
Pilote prioritaire au niveau national		OUI	NON
	Si oui:	Priorité:	
Vainqueur d'un championnat national		OUI	NON
	Si oui:	Année:	



RESULTATS DU PREMIER PILOTE

	Année	Epreuve	Voiture	Groupe	Classement		Nombre de classés à l'arrivée
					Général	Classe	
International							
National							
Autres							

DECLARATION DE DECHARGE DE RESPONSABILITE

Par le fait de son engagement, tout concurrent, conducteur ou autre licencié exonère l'ASACCI, les organisateurs et leurs représentants, préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures, mortelles ou autres, pertes et dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation au « 35e Rallye de Pentecôte 2017 », qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou d'une faute desdits organisateurs, de leurs représentants ou de leurs préposés.

RECONNAISSANCE ET ACCORD

Par ma signature, je déclare que toutes les informations contenues sur ce bulletin d'engagement sont correctes. En outre, je reconnais et approuve intégralement les termes et conditions de la décharge ci-dessus et j'accepte tous les termes et conditions liés à ma participation à cette épreuve.

SIGNATURES

<u>Visa ASN</u>	<u>Concurrent</u>	<u>Premier pilote</u>	<u>Co-pilote</u>
-----------------	-------------------	-----------------------	------------------

Date : 2017



A renvoyer

ASACCI

18 BP 208 ABIDJAN 18
ABIDJAN COTE D'IVOIRE
Cél: 07 07 39 52
E-mail: asacci225@gmail.com

où

Philippe BORG

Cél: 07 01 25 29
E-mail: philippe.borg@preciamol.com

PhotoPremier pilote

X 1

Photo copilote

X 2